

Toulouse, le 23 Novembre 2015

Objet : Réponse à votre questionnaire

Madame, monsieur, j'ai bien reçu votre interpellation en direction des candidat-e-s aux élections régionales des 6 et 13 décembre 2015. Je comprends votre démarche et votre souci de clarté de la part des candidat-e-s qui se présentent aux suffrages de nos concitoyen-n-e-s. Comme vous l'imaginez il m'est difficile de satisfaire à toutes les sollicitations et de répondre à l'intégralité des questionnaires qui me sont adressés, néanmoins j'ai tenu à prendre le temps de répondre aux interrogations de la Fédération Nationale de l'Environnement de la manière qui me semble le plus juste et la plus précise possible.

Néanmoins je reste, dans la mesure de mes disponibilités, disponible pour un échange plus approfondi sur ces questions qui me tiennent particulièrement à cœur.

Êtes-vous prêts à :

Transition écologique et énergétique

- 1. Participation du public : instaurer des commissions régionales du débat public pour organiser la participation du public en amont de l'élaboration du SRADDET et des grands projets régionaux ?**

Oui.

Nous ferons enfin adopter sans délai par l'Assemblée une Charte de la participation citoyenne regroupant l'ensemble des droits et des moyens ouverts aux citoyen-ne-s pour permettre leur implication permanente dans l'élaboration et l'évaluation de la politique régionale.

Nous mettrons en place, en complément des procédures d'audit prévues par la Loi, des commissions thématiques citoyennes – composée pour partie d'acteurs-trices de la

société civile et pour partie de citoyen-ne-s tiré-es au sort – qui seront des instances de concertation et de proposition en amont des délibérations majeures de l'Assemblée. Les travaux de ces commissions seront publics.

Nous permettrons la saisine directe de l'assemblée plénière du Conseil régional par voie de pétition citoyenne. Ainsi l'Assemblée devra inscrire un point à son ordre du jour dès lors que 1% de la population de notre région en fera la demande. Les modalités d'application de ce droit d'interpellation pétitionnaire seront précisées par le Conseil Régional.

Nous proposerons la mise en place de budgets participatifs sur des thématiques ou des territoires pour lesquels cette procédure de gestion budgétaire décentralisée et concertée ferait sens.

Nous mettrons en place une procédure d'évaluation publique des grandes politiques régionales en y intégrant un mécanisme de jury citoyen.

Nous nous engageons à ce que les grands projets d'aménagements du territoire soient basés sur des évaluations transparentes et des débats contradictoires. En ce sens, nous favoriserons la mise en débat d'alternatives au projet envisagé. Pour les dossiers majeurs, la décision finale pourra être éclairée par la consultation directe des populations concernées, par vote, au besoin sur plusieurs options.

Nous étudierons toutes les possibilités offertes par la loi afin de permettre les référendums d'initiative citoyenne sur les sujets d'importance portant sur les compétences de l'Assemblée régionale. Nous acceptons, dans ce cadre, le principe de notre propre révocabilité dans le cas où une majorité de citoyen-n-e-s s'opposerait par vote à la poursuite de notre mandat.

Nous proposerons – afin de rester à l'écoute de la société civile – au grand nombre d'associations, syndicats, réseaux et collectifs avec qui nous avons été en contact, pendant la campagne et au-delà, de poursuivre les rencontres et échanges tout au long du mandat.

Nous engageons à rendre compte aux citoyen-n-e-s – au moins une fois par an – de la façon dont nous agissons en leur nom dans le cadre de l'Assemblée régionale, et ce lors de réunions décentralisées ouvertes à toutes et tous.

Nous développerons l'utilisation des outils modernes de communication dématérialisée, afin que les élu-es puissent remplir leur devoir d'information et de rapport de proximité, en informant le plus possible leurs concitoyen-n-e-s en temps réel de leurs actions et des sujets débattus au Conseil Régional.

Nous favoriserons l'ouverture au public des travaux des organes délibératifs du Conseil Régional, notamment au travers de l'usage de l'outil Internet. En ce sens, nous inverserons la pratique usuelle en permettant l'accès aux séances de la Commission Permanente de l'Assemblée, et en réservant le huis clos aux rares sujets pour lesquels cette procédure est normalement requise (questions touchant à la vie privée des personnes par exemple). L'ensemble des délibérations de l'Assemblée sera accessible en ligne via un moteur de recherche permettant à chaque citoyen-ne de trouver aisément toute information utile.

Nous favoriserons le partage des données produites par l'Assemblée régionale – ou en sa possession, sous réserve du respect du droit d'auteur – sous forme de mise à disposition « en donnée ouverte » (Open Data). Cette diffusion d'informations sous licence libre devra garantir leur accès le plus large et le plus équitable, ainsi que leur réutilisation par toutes et tous, sans restriction technique, juridique ou financière.

Nous nous attacherons à ce que toutes les sollicitations écrites obtiennent un accusé de réception dans un délai de deux semaines, et une réponse positive ou négative dans un délai de deux mois. Les demandes de rendez-vous, dès lors qu'elles seront motivées, seront honorées par les personnes les plus appropriées à suivre le dossier.

2. Sobriété et efficacité énergétique : mettre en place, comme d'autres régions l'ont déjà fait, une société de tiers financement destinée à intervenir auprès des citoyens désireux de réaliser une rénovation énergétique de leur logement ?

Oui.

Par ailleurs, pour une meilleure sobriété des consommations énergétiques et réduire nos émissions de gaz à effet de serre, nous :

- Soutiendrons un vaste plan de rénovation et d'isolation thermique des logements privés et sociaux tout en aidant les ménages les plus modestes en situation de précarité énergétique par un fond de financement régional ;
- Développerons notamment les plateformes locales publiques de conseil aux particuliers et aux entreprises à la rénovation énergétique pour essaimer les espaces info énergie
- Soutiendrons les collectivités territoriales dans leur rénovation énergétique notamment les territoires ruraux.
- Mettrons en place toutes les mesures en faveur du transport public collectif;

Serons ainsi garants d'une application ambitieuse du Schéma Régional Climat Air Énergie.

3. Énergies renouvelables (ENR) : doubler la production d'ENR en incitant fortement aux ENR citoyennes ?

Oui.

Énergie inépuisable basée sur l'utilisation ancestrale du vent, l'éolien produit un courant propre et sans émission de gaz à effet de serre. Par bien des aspects, c'est donc une source d'énergie exceptionnelle, qui doit être développée.

Ainsi, la France dispose du deuxième gisement éolien (ressources en vent) d'Europe derrière le Royaume-Uni. Qui plus est, cette opportunité naturelle nous a permis de développer une technologie performante, qui permet l'évolution continue dans la recherche des meilleures implantations des parcs ainsi que dans le nécessaire perfectionnement des éoliennes elles-mêmes (plus silencieuses, plus puissantes, plus esthétiques,...). Enfin, à l'heure où le financement de la lutte contre le changement climatique apparaît à la table des négociations, l'énergie éolienne représente une industrie créatrice d'emplois d'avenir (environ 10.000 emplois dans la filière éolienne française entre la fabrication et l'installation en 2013) et un poumon économique qu'il convient d'affirmer durablement.

Les ENR citoyennes fournissent ainsi un gisement presque sans fin, et préférables aux ENR industrielles.

Alors oui, doubler la production d'ENR est possible, et souhaitable surtout !

Par ailleurs :

Nous garantirons le droit universel à l'énergie. L'énergie doit rester ou redevenir un bien commun, maîtrisé publiquement et accessible à tous.

Nous engagerons un vaste programme en faveur de la sobriété des consommations et d'efficacité de la production énergétique en privilégiant les énergies de flux (soleil, vent, cours d'eau, biomasse) par rapport aux énergies de stock (fossiles et nucléaire). Nous mettrons en œuvre le scénario Négawatt-Ademe.

Il est indispensable d'aborder « l'après Malvésí » sans tabous ni préjugés, mais dans le respect absolu de ses salarié-es. Nous interpellons donc le gouvernement, la direction d'Areva et celle de son partenaire EDF pour exiger la mise en place des conditions de

fermeture du site de Malvésí, et pour permettre la relocalisation de la part de production de carburant nucléaire encore incompressible sur une zone à faible densité de population.

Nous organiserons une dynamique d'excellence pour l'usage de nos énergies solaire, petit éolien, hydroélectricité et énergie marine, biogaz, hydrogène, biomasse.

Nous soutiendrons les projets de coopérative citoyenne et de régies publiques locales de production et de distribution.

Nous éviterons le recours aux énergies fossiles en soutenant l'interdiction de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste, prises par les collectivités territoriales compétentes face à l'État soumis aux lobbies des grands groupes privés.

Nous interdirons les projets en mer, dangereux et anti écologiques. La région n'a pas pour but d'élargir l'espace offert à l'extractivisme forcené des entreprises privées (exploitation pétrolière, gazière, nouveaux projets de forages à grande profondeur...).

Nous soutiendrons les projets démonstrateurs (living labs) permettant au niveau d'un territoire de développer des nouveaux circuits de productions et de distributions d'énergie renouvelables.

4. Donner l'exemple en installant un équipement d'ENR sur chaque bâtiment de la région et en les approvisionnant chez un fournisseur 100% énergies renouvelables ?

Oui.

Ce serait effectivement apporter notre pierre à l'édifice. En plus de contribuer à cet objectif de doublement des ENR, nous croyons aussi beaucoup dans les effets de l'exemplarité. Bref, c'est mettre en cohérence ses actions et ses convictions.

5. Agriculture & alimentation : soutenir l'agriculture biologique pour en doubler la superficie en cinq ans et soutenir une agriculture moins gourmande en eau ?

Oui.

Là encore, l'objectif est réaliste. Ambitieux et réaliste. La planète vit à crédit : tout ce que nous consommons désormais est pris sur les réserves et au-delà des capacités de

renouvellement de nos ressources naturelles. Il est donc urgent d'agir, d'engager la transition écologique de la société et du développement économique pour inverser la tendance.

Par ailleurs, pour une gestion très attentive de la ressource en eau et une prévention rigoureuse des déficits à venir, nous :

- Aiderons les exploitants à s'engager dans une transition progressive vers des pratiques agro-environnementales, agro-forestières et bio associées à une réduction des consommations d'eau.
- Remettrons à plat le projet Aquadomia, contre-exemple d'une gestion écologique, sociale et démocratique de l'eau : marchandisation de l'eau, conflit d'intérêt, coûts disproportionnés et budget de fonctionnement opaque, doutes sur la qualité des eaux transférées, absence de dialogue pour des solutions alternatives, ... Un grand débat sur l'irrigation sera ouvert.
- Co-financerons un réseau de retenues collinaires peu coûteuses, préférées aux projets de barrages (l'Ousse (65), Sivens (81)) qui seront conditionnés par des études d'impact intégrant la consultation de la société civile.
- Appliquerons pour toute activité le principe « pollueur-payeur » et « gaspilleur-payeur ».
- Changerons en profondeur la gouvernance de la politique de l'eau pour rompre avec la logique du « juge et partie ».

Pour le respect et la protection de la biodiversité, nous :

- Conditionnerons nos aides au respect et à la protection de la biodiversité, et nous ferons de la préservation du vivant (milieux naturels, faune, flore) un axe transversal de toute politique régionale, en accompagnant le déploiement des actions de l'Agence française de la biodiversité.
- Accompagnerons les projets portés par des partenaires associatifs et des acteurs locaux pour la mise en place d'actions : d'amélioration de la connaissance sur la biodiversité, de préservation ou de gestion conservatoire d'habitats naturels patrimoniaux (milieux secs, zones humides, vieilles forêts remarquables), de préservation ou reconstitution de paysages supports de biodiversité (plantation de haies champêtres, création et entretien des mares, maintien des pelouses et milieux ouverts, atlas et chartes paysagères), de sensibilisation à la préservation de la biodiversité.
- Soutiendrons les programmes de protection des milieux et des espèces sensibles en restaurant les populations (ours, loutre, lagopède, gypaète, grand tétras, bouquetin...)

et les habitats naturels menacés avec, notamment, l'implantation de centres de sauvegarde de la faune sauvage.

- Lutterons contre la prolifération des espèces invasives exogènes et menaçantes : frelon asiatique, tortues de Floride, balsamine de l'Himalaya, etc.
- Soutiendrons la filière apicole (formation, recherche, politique d'installation de jeunes apiculteurs ...) au vu du rôle déterminant des abeilles dans la survie des écosystèmes et accompagnerons le programme « Abeille sentinelle de l'environnement » ainsi que tout projet d'implantation en ville, notamment dans nos lycées.
- Doterons d'un Agenda 21 régional beaucoup plus ambitieux et mettrons en réseau tous les acteurs de la biodiversité au travers d'un Observatoire Régional de la Biodiversité élargi.

Créerons de nouvelles réserves naturelles régionales, accompagnerons les programmes d'actions des PNR, harmoniserons nos SRCE, veillerons à la mise en œuvre de la trame verte et bleue et au respect des infrastructures vertes pour lutter contre la fragmentation des espaces.

- Engagerons, avec l'ensemble des collectivités et des acteurs concernés, la démarche de création d'un parc naturel régional du pic Saint Loup. Il s'agira à la fois de valoriser l'un des plus beaux patrimoines naturels de notre région, d'y promouvoir le développement d'un tourisme à échelle humaine, et de préserver durablement un vaste poumon vert aux portes de la métropole montpelliéraine. Nous ferons aboutir le projet de PNR en Comminges en cours de création.

Pour assurer la préservation du littoral languedocien et des ses lagunes, nous :

- Mettrons en place des programmes préventifs de lutte contre les risques de submersion marine, plutôt que de financer des programmes d'indemnisation et de réparation à chaque épisode de submersion .
- Soutiendrons une recherche-développement publique ; universitaires, collectivités locales, associations et citoyens seront mobilisés pour la réduction des pollutions de la mer et des fonds marins, de la lagune et des rivières, de l'air et du sol.
- Élaborerons une stratégie de prévention des risques de pollution en mer et sur les côtes, et développerons des expertises de lutte antipollution en cas d'accident des dizaines de milliers navires circulant au large des côtes.
- Lancerons une étude pour cerner les circuits de la filière « sable » en LRMP et ses impacts sur la biodiversité, l'économie du tourisme, du bâtiment... et mettre en place

des mesures pour une gestion durable et respectueuse de cette ressource (sable de verre, construction bois-paille,)

6. Instaurer un menu sans viande une fois par semaine dans les lycées et chercher à atteindre 30 % d'approvisionnement des cantines de lycées en produits bio et locaux ?

Oui.

Les collectivités ont un rôle important à jouer à travers la commande publique. C'est en effet un effet de levier très important. En l'occurrence, introduire et développer le bio dans l'alimentation de nos lycéens est également un acte fort en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable – sans parler de la meilleure qualité gustative dont les élèves profiteraient aussi !

Plus largement, nous permettrons la transition de l'agriculture et de la viticulture par :

- La réalisation d'un schéma régional de la transition agro-écologique et de soutien aux circuits courts alimentaires.
- La systématisation de l'éco-conditionnalité des aides publiques aux agriculteurs (non OGM, emploi, démarche pour diminuer les pesticides, interdiction du glyphosate et des néonicotinoïdes ...).
- La préservation des terres agricoles : en refusant les projets inutiles, en utilisant les dispositifs d'aménagement agricole existants et en encourageant une gestion économe du foncier, limitant l'artificialisation des sols et l'urbanisation extensive.
- Le soutien à la transmission des fermes pour l'installation de nouveaux agriculteurs, prioritairement en bio.
- Le développement de la formation des ouvriers et des exploitants en agriculture bio.
- Le développement d'une filière de production de protéines végétales pour la consommation humaine et animale.
- Le développement de l'agropastoralisme, de l'agroforesterie, l'entretien et la valorisation durable des forêts, la défense de la biodiversité et des zones humides et l'organisation de la filière bois.
- La mise en place d'une démocratie alimentaire via un plan régional de l'agriculture et de l'alimentation durable relayé par des projets alimentaires territoriaux associant

les professionnels, les consommateurs et les collectivités... avec une commande publique qui donne l'impulsion nécessaire !

Aménagement du territoire

7. Urbanisme : mettre en œuvre des mesures pour limiter les résidences secondaires et obtenir zéro artificialisation nette des sols ?

Oui.

L'étalement urbain et la fuite en avant en matière d'infrastructure ne peut plus se faire au prix de la destruction du foncier agricole, des paysages, de la biodiversité, de stockage de carbone. C'est ce à quoi nous nous emploierons à travers le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

8. Transports : empêcher toute fermeture de gares et de lignes ferroviaires ?

Oui.

Pour donner la priorité aux transports collectifs du quotidien et aux modes alternatifs sur la voiture individuelle :

- Nous élaborerons un Schéma régional de la mobilité durable (SRMD) dans une logique de service public (le TER pour tous et partout), confortant et dynamisant le réseau ferroviaire, tant dans sa composante desserte ferroviaire des bassins de vie (déplacements quotidiens) que dans sa composante desserte « Intercité » (ou desserte « Intervilles » à moyenne distance.)
- Nous coordonnerons sa mise en œuvre dans les divers territoires et veillerons en particulier à la qualité de l'intermodalité entre tous les modes de déplacement en créant des Agences locales de la mobilité (ALM) et en contractualisant avec les structures intercommunales
- Nous procéderons au remaillage spatial (remise à neuf des voies ferrées circulées et réouverture) et temporel (introduction et/ou systématisation du cadencement « horaire » avec une large amplitude journalière) du réseau ferroviaire pour rattraper notre considérable retard. Ces rénovations sont indispensables au maillage efficace du territoire: Montréjeau-Luchon, Capdenac-Cahors, Montpellier-Pézenas, TER de la rive droite du Rhône, Elne – Le Boulou et de nombreuses autres.

Nous ne sommes pas unanimes sur le principe même de LGV. Nous nous opposons en l'état actuel à la réalisation d'une nouvelle infrastructure LGV Bordeaux-Toulouse. Nous refusons son mode de financement en Partenariat Public Privé et la logique selon laquelle la grande vitesse et la desserte inter métropolitaine doivent se faire au détriment du train de l'équilibre territorial. Nous refusons également que ce débat se fasse au mépris de la démocratie locale comme de la prise en compte de l'environnement. Il est toutefois indispensable d'assurer des liaisons rapides vers Paris, Lyon, Barcelone et nous privilégierons donc la rénovation des lignes existantes pour permettre aux TGV de circuler plus vite. Nous exigerons l'entière mixité (fret – voyageurs) de la ligne nouvelle Montpellier Perpignan.

Nous soutiendrons la rénovation de gares en incluant des zones sécurisées pour vélo et des aires de covoiturage, ainsi que leur totale accessibilité. Nous refuserons les projets de nouvelles gares excentrées comme la Gare de la Mogère, Manduel, de Montauban. Notre politique ferroviaire instaurera une tarification réellement attractive. Un débat public sur la gratuité des transports sera ouvert.

Nous créerons une Mission mobilité active régionale qui aura pour tâche principale la promotion des déplacements de proximité (marche, vélo), en relation avec les entreprises, les collectifs d'utilisateurs, les acteurs des transports publics... Nous élaborerons un plan vélo régional afin d'en développer l'usage : véloroutes, voies vertes, développement de l'intermodalité TER-Vélo, incitation des jeunes à l'utilisation du vélo.

Nous aiderons les collectivités territoriales à développer les aires de covoiturage sur leurs territoires et nous soutiendrons les initiatives de développement du covoiturage complémentaires aux trains.

9. Supprimer les aides aux compagnies aériennes ?

Oui.

La question des subventions gouvernementales est l'un des sujets les plus sensibles du secteur aérien. Si Ryanair ou les compagnies du Golfe sont fréquemment attaquées sur ce thème, la plupart des transporteurs ont, un jour ou l'autre dans leur histoire, bénéficié d'un

coup de pouce de leur gouvernement. Y mettre fin permettrait de payer de connaître le coût véritable du transport aérien – et d'en diminuer la part.

10. Développer les centres de télétravail et les transports en commun (cars) dans les zones non desservies par le train ?

Oui.

L'emploi est une des préoccupations majeures. Mais la priorité donnée aujourd'hui aux secteurs et filières lucratives, la recherche à tout prix de la compétitivité au détriment de l'intérêt général et environnemental, le recul ou la privatisation de secteurs publics aussi structurants que la santé les transports ou l'énergie conduisent à un effritement des rapports sociaux et une fragilisation des parcours de vie qui minent le vivre ensemble.

Alors qu'un certain nombre continue à croire dans des solutions fondées sur les ressources fossiles en prônant la recherche à tout prix de la compétitivité au détriment de notre environnement et des conditions sociales, il est temps d'innover pour faire de notre économie régionale, une économie créatrice d'emplois de proximité, qualifiés, décarbonnée, respectueuse de l'environnement et de l'humain. La défense de l'emploi passe par un soutien aux activités existantes sur critères sociaux et environnementaux, au tissu PME/PMI ainsi qu'aux TPE, aux activités agricoles, à nos artisans et commerçants et aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, en liaison avec le développement de la recherche et l'innovation. Mais sur d'autres bases que celles, financière et productiviste, imposées par le libéralisme, sur d'autres bases que celles symbolisées par de grands projets inutiles. Les conditions d'une transition écologique pour notre économie sont réunies sur notre territoire et également dans le cadre de l'EuroRégion. De plus, les Régions ont vu leur rôle renforcé dans le domaine du développement économique et des aides aux entreprises.

A nous de nous appuyer sur ce contexte pour mettre en place les outils de l'innovation sociale, écologique et énergétique pour créer et préserver les emplois. Notre Région doit aussi se doter d'un plan économique et écologique de la mer. Créons une région pilote visant le doublement du nombre d'emplois en moins de dix ans grâce à l'éco-économie maritime et soyons fermes pour ne pas élargir l'espace offert à l'extractivisme forcené des entreprises privées, partisans du productivisme.

Nous développerons donc les espaces de travail collaboratifs pour les auto-entrepreneurs, les travailleurs isolés, les start-up, les emplois partagés. Ces espaces constitueront des points d'accès aux services publics, des plateformes de rencontre entre producteurs et consommateurs, des lieux de productions et d'accueil pour la création artistique.

Quant au train, il présente certes des bénéfices incomparables (puisque'il est moins polluant). Toutefois, pour Nouveau Monde, toutes les alternatives à la voiture individuelle sont à encourager, sans les mettre en concurrence les unes avec les autres. Concrètement, nous multiplierons donc les aires de covoiturage, pour permettre de ne rejoindre une gare qu'avec un seul véhicule, et les transports en commun, pour développer la complémentarité avec les modes de transports doux, et irriguer le territoire davantage que le train ne peut le faire. Ce développement ne se fera toutefois que dans les zones non-desservies par le train. L'intermodalité doit être au cœur de nos interventions.

11. Rationaliser et optimiser le réseau routier existant plutôt que de créer de nouvelles autoroutes ? (ex : la RN126 entre Castes et Toulouse)

Oui.

Utile, efficace, peu cher et écologique, le train est pour nous un transport à déployer, pour les voyageurs comme les marchandises. Pourtant, en la matière, le retard de notre grande région est considérable.

C'est pourquoi nous élaborerons un Schéma régional de la mobilité durable (SRMD) dans une logique de service public (le TER pour tous et partout), confortant et dynamisant le réseau ferroviaire, tant dans sa composante de desserte ferroviaire des bassins de vie (déplacements quotidiens) que dans sa composante de desserte « Intercité » (ou desserte « Intervilles » à moyenne distance.)

Ce schéma initiera un remaillage spatial véritable, à travers la remise à neuf des voies ferrées circulées et la réouverture d'autres lignes, mais également un remaillage temporel, à travers l'introduction ou la systématisation du cadencement horaire, sur une large amplitude journalière.

Mais ce n'est pas seulement entre les pôles urbains que le train a prouvé son utilité, c'est également à l'intérieur de nos plus grandes agglomérations. Complémentaires avec les métro,

tram et bus à haut niveau de service, les haltes ferroviaires sont à multiplier sur le réseau urbain.

Et pour que le maillage du territoire soit cohérent, cela implique de favoriser l'intermodalité, et donc l'articulation avec les autres modes de transports doux.

C'est parce que ce sont ces types de trains qui sont utilisés que nous voulons orienter les financements vers eux (plutôt que vers la seule Ligne à grande vitesse, si coûteuse).

Nous vous laissons vous reporter au point 8 pour les éléments de réponse déjà évoqués précédemment.

12. Tourisme durable : adapter l'industrie touristique du littoral et de la montagne au changement climatique, faire face à l'érosion des plages et à la disparition de la neige en respectant l'environnement naturel ?

Oui.

Nous introduirons dans l'aménagement touristique, en bord de lagune notamment, la prise en compte de la protection de l'environnement, la lutte contre l'urbanisation irréfléchie, ainsi qu'une gestion appropriée des déchets et eaux usées.

Par ailleurs, Nous soutiendrons la diversification et le développement du tourisme en favorisant l'éco tourisme et le tourisme solidaire notamment en montagne par le développement de l'agro-tourisme (avec son fort potentiel en termes d'hébergement), par la mise en valeur de notre patrimoine, par le développement d'une offre sur les 4 saisons revalorisant les sites et le patrimoine naturel, par le soutien à des pratiques liées à la découverte et à la gourmandise (dont l'œnotourisme).

A la demande du groupe EELV à la Région Midi-Pyrénées, une étude sur l'adaptation du tourisme en zone de montagne a été réalisé. Il servira de base à la définition des nouvelles politiques régionales.

13. Économie circulaire / valorisation des déchets : lutter contre le gaspillage alimentaire en particulier par des campagnes d'information dans les lycées, en fixant un objectif quantitatif sur le mandat ?

Oui.

En France, chaque année, 1,5 millions de tonnes de nourriture sont jetées par la restauration collective. La lutte contre le gaspillage alimentaire s'inscrit dans une démarche globale de relocalisation de la production alimentaire et de la consommation, à travers de circuits courts de proximité, mais aussi en sensibilisant les consommateurs au goût et à la qualité du produit (par exemple, en donnant accès à tous à une alimentation de qualité, en introduisant plus de produits bio et locaux dans les cantines).

Au-delà des cantines, lutter contre le gaspillage alimentaire permet de répondre à :

- Des enjeux économiques pour les familles en France, 400-500 euros par an et par foyer ;
- Des enjeux économiques pour les collectivités (baisse des coûts d'approvisionnement, traitement des déchets...) ;
- Des enjeux sociaux : consommation des ménages, relocalisation, circuits courts, projets alimentaires territoriaux, éducation, formation, lien avec les dons de denrées alimentaires ;
- Et des enjeux écologiques bien sûr.

14. Soutenir les collectivités qui se lancent dans la collecte sélective des déchets ménagers ?

Oui.

Veiller au déploiement d'un programme ambitieux de prévention des déchets a le mérite non seulement de faire baisser les tonnages mais de sensibiliser les personnes à la notion de consommation limitée à l'utile, au durable, à la réparation locale, à l'économie de ressources... Toutefois, le passage à la redevance incitative doit être la priorité en matière de financement, partout où c'est possible.

15. Soutenir la réduction des emballages ?

Oui.

Un réel plan de prévention des déchets est indispensable à la conversion écologique que nous voulons engager à l'échelle régionale. Et la réduction des emballages tient là un rôle crucial. Au-delà des pollutions visibles, nos déchets ont un poids caché : il correspond à la matière, aux ressources naturelles et à l'énergie qu'il a fallu mobiliser avant qu'il soit utilisé. Pour avoir une idée concrète, une brosse à dents pèse 1,5 kg de matière cachée, un simple téléphone portable 75 kg et un ordinateur 1,5 tonne ! Il faut aussi tenir compte des émissions de gaz à effet de serre sur toute la chaîne de production d'un produit : fabrication, transport, et incinération. On comprend dès lors que la question des déchets et de leur réduction va de pair avec la lutte contre le changement climatique.

Notre plan se donnera pour objectif de mobiliser très largement les territoires et de contractualiser avec toutes les collectivités à « compétence déchets ». Il s'agit de mobiliser et d'accompagner les programmes locaux de prévention avec les relais territoriaux, ce qui permettra de créer une dynamique régionale pour la prévention.

Enfin, il propose des actions pour travailler avec tous les acteurs. La prévention et donc la réduction repose sur un principe de co-responsabilité des acteurs : citoyens, entreprises, collectivités.

16. Eau & biodiversité : refuser tout financement pour les projets qui altèrent ou détruisent les espaces naturels remarquables et notamment les zones humides ?

Oui. Nous sommes particulièrement opposés au projet de barrage de Siens et à la construction de la gare de la Mogère.

17. Économie sociale et solidaire : donner une priorité dans les aides économiques aux entreprises de l'économie sociale et solidaire qui créent des emplois plus pérennes et à moindre coût ?

Oui.

Nous attribuerons les aides publiques selon des critères écologiques et sociaux vertueux pour soutenir des emplois stables et écologiques. Nous refuserons ainsi tout soutien aux entreprises qui effectuent du dumping social, fiscal et environnemental et qui sont présentes dans les paradis fiscaux. Nous ne financerons pas des filières privées qui dégagent des bénéfices non réintroduits et réinvestis dans l'entreprise.

Nous soutiendrons des types d'organisation de l'Économie sociale et solidaire, comme :

Les structures, entreprises, réseaux ou associations, qui font le choix de l'émergence d'emplois éthiques, qui améliorent les conditions de travail, l'égalité salariale femmes-hommes, la concertation et la promotion et une échelle des salaires maîtrisée.

Les Scop et les Scic (qui associent sur les territoires les différents acteurs : salariés, collectivités, épargnants, utilisateurs ...) notamment dans le cadre de la reprise par leurs salarié(e)s d'entreprises en difficulté.

18. Éducation à l'environnement et au développement durable : augmenter significativement le budget consacré à l'EEDD, pour permettre à tous les habitants de la nouvelle région de s'informer, réfléchir, participer aux débats, afin d'adapter les choix de société, les modes de vie et de consommation aux contraintes de notre époque?

Oui.

Il est primordial de permettre le développement des actions d'information et de sensibilisation auprès de la population en soutenant les événements organisés par les associations, l'édition associative, la diffusion de documents. En la matière, généraliser les démarches « éco-responsables » ou de développement durable dans les établissements (Agenda 21 scolaire, Eco-Ecole, E3D...), accompagner ces démarches par des professionnels de l'EEDD, intégrer la notion d'environnement et développement durable dans toutes les formations professionnelles, soutenues ou mises en place en France (PRDFP, PRQ, API, Apprentissage, personnels de l'État et des collectivités), ..., sont autant de pistes à suivre.

Merci pour votre engagement militant et votre contribution au débat,

Gérard Onesta

Tête de liste, Nouveau Monde en Commun